

RAPPORT MUNICIPAL N° 241

AU CONSEIL COMMUNAL

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Pierre Girard pour le Parti Indépendant Nyonnais intitulé « Pour une amélioration des conditions tarifaires du parking de Perdtemps le samedi »

Déléguée municipale : Mme Elisabeth Ruey-Ray

Nyon, le 19 octobre 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Par le présent rapport municipal, la Municipalité souhaite répondre au postulat déposé le 16 mars 2015 par M. le Conseiller communal Pierre Girard pour le Parti Indépendant Nyonnais (PIN), qui demande que soit instaurée une heure supplémentaire de stationnement gratuit au parking de Perdtemps le samedi.

2. Contexte

Comme les auteurs du postulat, la Municipalité partage le souci d'éviter que le centre de la ville ne dépérisse. Dans ce but, elle développe une politique globale afin de permettre une revitalisation du centre et par là de soutenir l'activité économique et sociale en ville de Nyon. Après le refus par le peuple de la Petite Ceinture, la Municipalité a en effet remis l'ouvrage sur le métier en développant le concept Cœur de ville qui doit précisément permettre le maintien de la vie au centre de Nyon.

On le sait, la ville et la région de Nyon sont l'un des endroits où la densité automobile est la plus forte de Suisse. Pour rappel, en 2010, 60% des déplacements en ville de Nyon étaient réalisés en transports individuels motorisés. La dernière campagne de comptages de 2012 a révélé que 85% des personnes qui entrent et sortent de la commune le font en voiture. Cela implique que des mesures d'urbanisme et de mobilité soient prises afin d'éviter un engorgement de la cité.

Dans ce contexte, la Commune a notamment adopté en 2010 un Concept de Mobilité Urbaine permettant d'avoir une vision d'ensemble de la politique des déplacements au sein de la ville et d'assurer la cohérence des mesures à prendre.

Sur cette base, le Conseil communal de Nyon a adopté en 2011 une politique de stationnement, qui cible une offre de stationnement cohérente à destination de tous les usagers et habitants de la ville. Une offre en périphérie est mise en place pour les pendulaires et le stationnement de longue durée via les Parc relais (P+R), dans les quartiers pour les habitants via le déploiement du stationnement privilégié dans les zones à disque et enfin au centre-ville en réservant les parkings payants pour le stationnement de courte à moyenne durée (de 1h à 3h) pour les clients et visiteurs, afin de préserver l'attractivité commerciale du centre-ville.

Et c'est sur cette même base, comme le souligne justement le postulat, qu'a été mis en place le nouveau réseau de bus au quart d'heure et ses mesures d'accompagnement, dont l'installation de P+R en entrée de ville.

C'est donc dans un contexte global réunissant projet Cœur de ville, concept de mobilité, politique de stationnement et nouvelle offre de transports publics, que doit être analysée la mesure proposée par le postulat afin de vérifier si ladite mesure est de nature à atteindre le but évoqué.

Situation actuelle

Le parking de Perdtemps, d'une capacité de près de 400 places, est l'un des principaux parkings du centre-ville. Facilement accessible depuis le réseau routier, sa situation centrale permet de rejoindre rapidement, à pied, les différents pôles du centre.

Le parking est aujourd'hui payant de 8h00 à 18h30 en semaine, de 8h00 à 17h00 le samedi et gratuit le dimanche et les jours fériés. Les utilisateurs bénéficient de la première heure gratuite, puis d'une tarification progressive, ce qui permet de maintenir suffisamment de places disponibles pour les clients des commerces.

Il convient de se souvenir que l'instauration d'une première heure gratuite a précisément été voulue par la Municipalité pour favoriser le parcage destiné à l'accès aux commerces du centre-ville. Par ailleurs, en pratiquant la première heure gratuite et CHF 1.- pour la deuxième, le parking Perdtemps est considéré comme une exception, les autres villes de même importance ne pratiquant pas une telle politique tarifaire. C'est donc un avantage substantiel dont il y a lieu de se féliciter dans la perspective d'un soutien au commerce. A titre d'exemple, voici les tarifs pratiqués par des villes de même importance :

- à Vevey, sur la Place du Marché au centre-ville, la durée du stationnement est limitée à 3 heures de temps entre 8h à 18h et les deux premières heures coûtent CHF 1.30/h et la troisième heure CHF 2.- (soit un total de CHF 4.60 pour 3 heures de stationnement). En soirée, de 18h à 22h, la durée du stationnement est de 4 heures maximum et le coût de CHF 0.70/h, les jours ouvrables ;
- à Morges, sur le parking du Parc des Sports, CHF 1.50/h pour la partie courte durée et CHF 1.-/h pour la partie longue durée ;
- à Yverdon, le tarif à l'heure est de CHF 1.50.

Impact d'une deuxième heure gratuite le samedi

La situation économique de nombreux commerces est aujourd'hui difficile, à Nyon comme ailleurs. Comme le rappelle le postulat, de nombreux facteurs en sont la source : franc fort, achats sur internet, centres commerciaux en périphérie, proximité des commerces français, déménagement de la poste et de l'école professionnelle, etc. Dans ce contexte, la proposition d'accorder aux usagers du parking Perdtemps une deuxième heure de gratuité afin d'augmenter l'attractivité du centre-ville de Nyon pour les chalands peut à première vue sembler intéressante. Toutefois, aussi séduisante qu'elle paraît, cette proposition est en fait une « fausse bonne solution » car elle irait à fins contraires.

L'analyse effectuée cette année, montre que 7 samedis sur 10, le parking de Perdtemps est saturé entre 10h00 et 13h00, parfois même jusqu'à 15h00. Les samedis où il reste de la place, la fréquentation maximale atteint néanmoins environ 85% sur les mêmes tranches horaires. En d'autres termes, la tarification actuelle ne retient absolument pas les usagers de venir se parquer à Perdtemps. Si la deuxième heure était gratuite, l'on risquerait un engorgement et une saturation du parking en question avec des effets négatifs tant sur la circulation urbaine que sur l'environnement (mouvements incessants de voitures essayant de trouver une place). Il ne faut en effet pas sous-estimer les nuisances en matière de trafic. La deuxième heure gratuite risque d'inciter de nouveau les automobilistes à se déplacer sans restriction au centre-ville. Par ailleurs, les chalands faisant l'effort de s'y rendre en bus, à pieds ou à vélo, seront tentés de reprendre leur voiture. A cet égard, il faut rappeler que la Municipalité offre la gratuité du bus lors des grands marchés de printemps et d'automne ainsi que lors des nocturnes de fin d'année.

Avec la première heure gratuite, l'usager a de manière générale le temps de faire ses courses et de fréquenter les commerces de la ville. Le fait que la deuxième heure ne soit pas gratuite, garantit précisément un tournus au niveau du parking permettant à d'autres usagers de venir à leur tour faire leurs courses. En clair, cela signifie qu'avec le système actuel il y a plus de gens qui peuvent venir se parquer et donc plus de gens qui peuvent faire leurs achats en ville. La gratuité de la deuxième heure, qui risquerait de prolonger le stationnement d'un certain nombre de personnes, irait donc à fins contraires du but poursuivi. La gratuité de la seule première heure garantit une plus grande rotation des véhicules et donc une plus grande diversité des clients, ce qui est plus profitable aux commerces.

A cet égard, il est intéressant de constater que le centre commercial de La Combe pratique une politique semblable, soit la première heure gratuite, puis un stationnement payant dès la deuxième heure. Si les commerçants de ce centre pratiquent ainsi, c'est qu'ils ont bien compris l'intérêt qu'il y avait à avoir un certain turnover dans le parking, favorisant l'activité commerciale.

Enfin et subsidiairement, on rappellera qu'il n'y a pas lieu de vouloir toujours tout rendre gratuit et que l'exploitation du parking engendre des coûts qui doivent tout de même être compensés par des recettes. L'instauration d'une deuxième heure gratuite le samedi, sans apporter aucun bénéfice pour les commerces, comme on l'a vu plus haut, engendrerait une perte de recettes non négligeable. Lesdites recettes sont à mettre en parallèle avec les coûts d'exploitation de ce parking : contrôle des caisses et de la monnaie, réalimentation des horodateurs en tickets neufs, tickets usagés à vider des bornes de sortie, entretien des barrières, pièces de rechange, etc, sont autant de prestations générant des charges d'exploitation.

3. Conclusion

L'instauration d'une deuxième heure gratuite le samedi dans le parking Perdtemps n'est certainement pas la « solution miracle » comme mentionné dans le rapport de la commission chargée d'étudier ce postulat. Elle est loin d'être un signal fort en faveur des commerçants pour renforcer l'attractivité du centre-ville. Paradoxalement, elle est même contre-productive. Les deux heures gratuites le samedi généreront de nouveau la saturation du parking Perdtemps et les mouvements continuels des voitures à la recherche d'un stationnement de longue durée sans avoir à payer de place de stationnement.

Par ailleurs, la situation topographique de Perdtemps permet d'en faire indéfiniment le tour si l'on recherche une place gratuite lorsque le parking est complet. Par le passé, nous avons connu cette situation avec son lot de nuisances et de mécontentement de la part des habitants, des clients et des commerçants du centre-ville.

Au-delà des aspects économiques en lien avec la baisse de recettes permettant de financer les coûts d'exploitation du parking et de fonctionnement dont il faudrait tenir compte, la Ville se doit également de rester cohérente avec la politique de mobilité mise en place. En effet, la régulation du stationnement n'est efficace que si elle tient compte des autres politiques de transport : transport public renforcé au quart d'heure, mobilité douce, parc relais (P+R), tout comme du tarif de stationnement cohérent avec les autres parkings du centre-ville et du rôle que doit avoir le principal parking public du centre-ville.

Les difficultés économiques éprouvées au quotidien par les commerçants de la ville ne laissent pas la Municipalité indifférente. Elle s'est engagée à chercher des solutions qui apportent un réel soutien à ces derniers. Le Forum « Et maintenant » organisé par Uni Global et la Ville le 1^{er} octobre dernier à Nyon est un exemple de l'intérêt que la Municipalité porte à ce sujet et de sa volonté de venir en appui des commerçants. A l'aide d'un sondage devant identifier la nature des problèmes et les attentes des clients, comme des commerçants, les acteurs de ce Forum ont tenté de mettre en perspective les problématiques du commerce local en regard de l'accélération récente des changements de consommation et de l'arrivée de nouveaux acteurs, notamment ceux de l'économie dite « de partage ». Un premier jalon qui devra être suivi de solutions concrètes offrant un nouvel élan au commerce local.

En conclusion, la Municipalité, tout en partageant le souci du postulat de veiller à maintenir et développer la vie économique et sociale au centre de Nyon, constate que la mesure proposée, à première vue sympathique, va à fins contraires du but souhaité et n'est pas de nature à favoriser ni la vie, ni le commerce au centre de Nyon. Elle renonce donc à modifier la tarification du parking de Perdtemps et vous invite à prendre acte du présent rapport.

NYON · RAPPORT MUNICIPAL N° 241 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 241 répondant au postulat de M. le Conseiller communal Pierre Girard intitulé « Pour une amélioration des conditions tarifaires du parking de Perdtemps le samedi »,

ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,

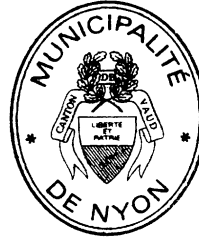
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide : de prendre acte du rapport municipal N° 241 valant réponse au postulat déposé le 16 mars 2015 par M. le Conseiller communal Pierre Girard pour le Parti Indépendant Nyonnais (PIN) intitulé « Pour une amélioration des conditions tarifaires du parking de Perdtemps le samedi ».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 octobre 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

1^{ère} séance de la commission

Municipale déléguée	Mme Elisabeth Ruey-Ray
Date	Mardi 17 novembre à 19h15
Lieu	Salle de la Bretèche, Place du Château 1